



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Procès-verbal (PV) de la séance du 30 juin 2011 à 18h30, au refuge des Bas-Monts

Présidence : Mme Helene Pinto
Secrétaire du conseil communal : Mme Isabelle Gaillard

39 membres présents à l'appel
+ 2 membres arrivés en cours de séance.
+ 1 assermentation

Excusé-e-s : MM. J.-Cl. Benoit, J.-P. Cavin, H. Dumas, Ph. Dumoulin, Ph. Favre, Mme C. Fischer, MM. P. Girard, F. Guth, Mme C. Gygi, MM. P. Hulmann, C. Marrel, C.-A. Moret, M. Ostertag, Mme C. Reigner, MM. R. Sommer, W. Treppe

Absent-e-s : MM. J. Davalle et C. Novelli

Le quorum est atteint

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation du procès-verbal du 26 mai 2011
2. Assermentation de M. D. Kokkalis
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)
6. Préavis no 08/2011
Bâtiment de l'Auberge communale : demande de crédit d'étude pour la rénovation
7. Préavis no 04/2011
« Comptes 2010 »
8. Rapport de Gestion 2010
9. Divers et propositions individuelles

Points de l'ordre du jour

1. Procès-verbal du 26 mai 2011

Ajustement du texte de M. Chapalay (page 3, point 6) (cf addendum annexé)
Conversion d'un mot (page 5) paragraphe de Mme Oguey-Araymon (cf addendum annexé)

Le PV est adopté après modifications à la majorité (5 abstentions)

2. Assermentation de M. D. Kokkalis

3. Communications du bureau

Le 31 mai votre présidente a participé à une séance d'information du fonctionnement du Grand Conseil, suivant l'invitation de la présidente du Grand Conseil, Mme Wyssa. Nous avons pu nous rendre compte des différences de fonctionnement entre le Conseil communal, le Grand Conseil ainsi que le Conseil National. Ce dernier était représenté par son président actuel, M. Jean-René Fournier.

Il est rappelé aux conseillers de présenter leurs heures de participation jusqu'à la fin de la législature en vue du paiement des jetons de présence.

4. Communications de la Municipalité

(Voir cf annexe)

5. Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)

M. Bartolacelli annonce que suite à la brillante élection de M. D. Delaplace au poste de Municipal, ce dernier laisse une place vacante au sein de la CCAR. En cas d'intérêt merci de prendre contact avec M. Bartolacelli.

6. Préavis no 08/2011 – Bâtiment de l'Auberge communale : demande de crédit d'étude pour la rénovation

- **M. D. Kupper**, membre de la Commission technique fait lecture du rapport
- **M. J.-P. Bolay**, président de la Commission des finances fait lecture du rapport

La présidente ouvre la discussion sur le préavis. La parole n'est pas demandée.

Vote : Ce préavis est accepté à l'unanimité

7. Préavis no 04/2011- Comptes 2010

Le rapport de la commission des finances sur les comptes communaux 2010 ayant été distribué par courrier aux conseillers, il n'en sera pas fait lecture, comme chaque année.

La Présidente ouvre la discussion sur le préavis des comptes communaux 2010 en les passants en revue, par groupe de fonctionnement.

La parole n'est pas demandée.

Vote : Ce préavis est accepté à l'unanimité

M. Bolay, termine par un bref discours destiné à M. Moser, et lui exprime sa reconnaissance pour toutes ces belles années de collaboration. Il est également relevé que grâce à ses indéniables qualités de gestionnaire, les finances de notre commune sont saines. La Commission des finances in corpore, lui souhaite une vie hors « ministre et municipale » avec de belles joies et de belles années. Elle remercie également les collègues sortants, principalement M. Genaine, avec qui M. Bolay a fait ses premières armes au sein de la Commission des finances.

8. Rapport de Gestion 2010

Le rapport de la commission de gestion 2010 ayant été distribué par courrier aux conseillers, la lecture n'en sera pas faite.

La Présidente passe en revu le rapport par dicastère.

- Dicastère de M. Muheim : pas de commentaire
- Dicastère de M. Moser : pas de commentaire
- Dicastère de Mme Dupertuis : **M. D. Kupper** (p.54 « fourchette verte ») tient à féliciter Belmont pour les repas de midi. Toutefois, en ce qui concerne Pully, il émet des doutes quant à la qualité des aliments dans l'assiette et l'état dans lequel ils arrivent semble déplorable.

Mme C. Dupertuis informe qu'en ce qui concerne Belmont, suite à quelques mises au point auprès du prestataire, les principes nutritionnels garant d'un bon équilibre alimentaire sont à ce jour respectés. Les constatations et les préoccupations de M. Kupper sont prises en compte et seront transmises à Pully.

- Dicastère de M. P. Michelet : pas de commentaire
- Dicastère de Mme C. Schiesser : pas de commentaire

La Présidente ouvre la discussion sur le rapport

M. L. Gilliéron intervient sur trois points :

1. Il relève la haute qualité du Rapport de gestion 2010 et compare brièvement l'édition de 2001 (60 pages) et celle de 2010 (90 pages). Le rapport 2010 est fort bien rédigé et présenté avec de nombreuses illustrations. Félicitations à ses auteurs !
2. En tant que Confrère de la Confrérie des vignerons, il relève avec satisfaction que les vignes de la Commune sont dorénavant inspectées par la Commission des vignes de ladite Confrérie. Le brillant résultat obtenu est un encouragement pour notre vigneron tâcheron même si, compte tenu de la surface qui est inférieure au minimum exigé de 4500 m², il ne pourra pas être au bénéfice d'une médaille.
3. Tarifs SI 2010 (pages 67 et 90 du Rapport de gestion 2010)
 - a) Il regrette qu'aucune réponse ne soit apportée à ses interventions répétées et à la remarque de la Commission des Finances figurant dans son rapport sur le budget 2011 (24.11.10, page 4). Il continue à prétendre que le coût de l'électricité facturé au consommateur est trop élevé dans notre Commune (en comparaison avec les communes voisines toutes clientes de Romande Energie Commerce).
 - b) Et, pour terminer avec un point positif, il relève l'excellente présentation du tableau « Composition du tarif de l'électricité » figurant en annexe au Rapport de gestion. Il remercie son auteur qui, sur ce point au moins, apporte une réponse satisfaisante aux interrogations légitimes des consommateurs d'énergie de la Commune.

M. N. Megias (p. 23 « contrôle de vitesse ») demande si la marge de tolérance du radar (5 km/h) est déjà décomptée des vitesses dont le rapport fait mention.

M. G. Muheim atteste qu'il s'agit de la valeur brute.

La parole n'est plus demandée.

Vote : Ce préavis est accepté à l'unanimité

9. Divers et propositions individuelles

Règlement de Police - communications de Mme C. Schiesser conseil du 26 mai 2011

Concernant les nouvelles exigences à respecter lors des travaux consécutifs à un permis de construire **M. A. Genaine**, après avoir consulté le règlement de police qui date de 1989, trouve que celui-ci a des dispositions moins restrictives.

L'art. 15 « Ordre et tranquillité publics » fait mention de : sont suspendus les jours de repos publics, c'est-à-dire les jours fériés et les dimanches (art. 14). Ce qui signifie que le samedi n'est pas protégé contre les nuisances du bruit.

Il propose que les heures de tranquillité du samedi (art. 15) soient modifiées, et qu'une communication soit faite dans la Passade.

M. G. Muheim rassure le conseiller Genaine que cette mesure est prévue dans le programme de législature 2011-2016. Elle doit clairement et très rapidement figurer dans le règlement de police intercommunal.

Cette tâche incombera au futur conseil intercommunal de police qui sera élu par l'assemblée et par les différents conseils communaux des trois communes partenaires, d'ici la fin du mois d'août 2011.

La Municipalité prend note également de l'idée d'une communication dans la Passade.

Parking de la Poste

M. L. Ciompi fait part d'un manque de visibilité à la sortie du parking de la Poste sur la route d'Arnier en raison d'un buisson relativement volumineux, ce qui représente un certain danger.

M. G. Muheim précise que la Municipalité est déjà intervenue auprès de la gérance De Rham pour qu'elle effectue la taille de ce buisson avant le 30 juin 2011. Un rappel sera fait à nouveau. S'agissant d'un fond privé, si le nécessaire n'est toujours pas fait, la Municipalité peut entreprendre la taille de celui-ci qu'une fois la gérance mise en demeure.

Election majoritaire ou proportionnelle

M. L. Ciompi fait part de sa réflexion. Le système majoritaire a certainement un grand avantage : la stimulation de la collaboration, la collégialité et évite la polarisation, mais comporte le désavantage du manque de transparence. Ce qui n'est pas le cas dans le système proportionnel; de dernier ayant l'avantage de la transparence, mais le défaut de la polarisation.

Après avoir argumenté sur le sujet, M. Ciompi soumet l'idée (si Belmont maintient le système majoritaire), que soit apposée une petite étiquette de couleur pour chaque candidat.

M. J.-P. Bolay après avoir vécu les deux systèmes, l'une dans une commune avec partis et l'autre à Belmont, il donne son avis et considère que Belmont est dirigée avec le cœur, et n'a pas besoin de partis, ce qui est totalement différent pour une grande ville.

M. G. Muheim précise que si le résultat est positif en faveur du système proportionnel (votations du 4 septembre 2011) l'entrée en vigueur est prévu pour la prochaine législature (2016-2021). Ce qui laisse du temps pour méditer sur le système le plus adéquat.

Concernant la proposition de M. Ciompi, **M. Muheim** tient à relever qu'il pourrait s'agir là d'un usage abusif, et qu'il est extrêmement délicat de demander aux candidats d'apparaître sous une couleur.

À Belmont, les Cancoires ont tendance à élire « bourgeois » sur le plan local. Sur le plan cantonal, la tendance est assez forte d'élire du côté socialiste. À Belmont, le résultat des votations démontre que les habitants votent avec leur cœur.

Le futur bureau de l'année 2015 pourra réfléchir à un système.

Résultat du sondage :

| | |
|------------------------------------|----|
| bulletins rentrés | 45 |
| - maintien du système majoritaire | 41 |
| - passage au système proportionnel | 4 |

pour que le bureau du conseil rejoigne le comité de défense du système actuel : 38 oui
4 non

Participation financière : 40 oui / 1 non

21 pour CHF 1.--/hab. et 19 pour le montant forfaitaire de CHF 5'000.--

Le taux de participation correspond globalement au taux de participation moyen de Belmont.

M. G. Muheim remercie sincèrement l'assemblée d'avoir pris part au sondage, parfaitement démocratique.

Burkina Faso – Kera Douré

M. P. Jan remémore le crédit de 50'000 CHF.-- voté en 2007 pour la construction d'une école. Il fait part d'un courriel reçu du directeur de cette école lui annonçant les résultats scolaires. La classe, qui arrive au certificat d'études primaires, est composée de 14 garçons et 19 filles avec un taux de réussite de 100 %. Ce qui n'est pas le cas des villages voisins, qui se situe entre 38 et 70 % de réussite.

Kera Douré a le meilleur taux d'alphabétisation de toute la province du Burkina Faso.

Il exprime sa reconnaissance et sa gratitude à tous les conseiller-è-s sortants et entrants.

La prochaine séance est fixée au 25 août 2011 à 20h15 à la Grande Salle

La séance est levée à 19h55

Belmont, le 26 juillet 2011

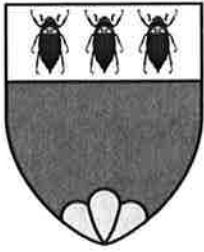
Helene Pinto

Présidente



Isabelle Gaillard

Secrétaire



Commune de Belmont-sur-Lausanne Municipalité

COMMUNICATIONS
au Conseil communal, séance du 30 juin 2011

Gustave Muheim

Administration générale, Personnel, TL, Délégué aux affaires Lausanne Région, PPP (Protection civile, Police, Pompiers [SDIS])

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Salutations d'usage

DM

Gilbert Moser

Finances – Domaines – Forêts – Vignes – Bâtiments communaux

Domaines - Terrains

Nous venons de signer l'achat de la parcelle N° 551 de 4'249 m², composés de 3'071 m² de pré-champs et de 1'178 m² de forêt, sise à la route de la Louche, pour le prix de Fr. 50'000.-.

Cette parcelle est contiguë à deux autres parcelles N^{os} 552 et 623 déjà propriétés de la Commune et nous permet ainsi de supprimer une enclave d'irréductibles helvètes.

DM

Chantal Dupertuis

Ecoles, Œuvres sociales, Affaires culturelles

En cette veille de vacances, quelques informations scolaires :

UAPE

Lors de la prochaine rentrée scolaire du 22 août, l'UAPE des petits, en Arnier, affiche complet tous les midis. 32 enfants inscrits. L'UAPE des grands, 38 enfants inscrits, dépasse le quota des 24 places autorisées tous les jours à midi ainsi qu'à la sortie des classes de 15h15. Dans ce cas et afin de répondre aux exigences du SPJ, une extension dans le réfectoire actuel est nécessaire ainsi que l'engagement de personnel

Nous allons faire une demande d'autorisation d'extension auprès du SPJ ainsi qu'une demande de subvention pour l'offre de places supplémentaires.

CD

REFECTOIRE

Le réfectoire actuel qui sera occupé par l'UAPE, sera déplacé dans le réfectoire de la salle de gym. 54 enfants inscrits à ce jour. Quelques aménagements seront faits durant la pause estivale.

CD

UAPE ACCUEIL ESTIVAL

Depuis l'ouverture de l'UAPE, la demande pour une prise en charge pendant les vacances revient régulièrement dans la conversation. Depuis la création du réseau PPBL, les enfants peuvent être accueillis, indifféremment, dans les structures du réseau. Lutry qui ouvre sa nouvelle UAPE « Les Marionnettes » durant l'été nous a proposé de prendre en charge nos petits Cancoires. La Municipalité a décidé d'accepter cette proposition et une réflexion sera menée afin d'optimiser l'occupation des différentes structures lors des prochaines vacances d'été. Par contre, notre UAPE sera ouverte pendant les vacances d'automne, ainsi que les relâches de février.

ds

Philippe Michelet

Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts

Service des eaux

Les travaux sur le réservoir de la Métraude sont en voie de terminaison. Quelques travaux de finition extérieurs sont encore à exécuter.

ds

Route de la Louche

Les excellentes conditions atmosphériques nous permettent de respecter le planning initial.

Les travaux se poursuivent par la deuxième étape de réalisation du mur ancré ainsi que par les travaux des services dans le Chemin de Champ Preveire.

Si nous avons rencontré quelques blocs erratiques, ceux-ci ne nous ont pas posé de problèmes particuliers.

Pour l'instant nous n'avons pas rencontré de mauvaises surprises dans la réalisation des travaux spéciaux.

ds

Réseau d'assainissement

Une pollution du Flonzel nous a permis de détecter une fuite sur le collecteur d'eaux usées récoltant la partie « est » du village. Le contrôle effectué nous a permis de constater que la canalisation a subi des déformations et des ruptures et laissait écouler des eaux usées. C'est donc à une intervention urgente que nous avons dû procéder.

Suite à une séance sur place, il a été décidé de procéder au remplacement du tronçon défectueux sur une longueur d'environ 30 m.

Ces travaux se déroulant sur les berges du Flonzel, la pose d'enrochements sera nécessaire. Ces travaux de confortation se réaliseront en accord avec le voyer des eaux et avec participation financière de l'Etat.

L'ensemble des travaux sera financé par le budget ordinaire.

ds

Catherine Schiesser

Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme), Temples et cultes

Pas de communications

3. Communications de la Municipalité

(Voir cf annexe)

4. Communications de la CCAR

M. J.-Ch. Bartolacelli et **M. C. Stutz** ont assisté à l'assemblée générale de Lausanne Région qui s'est tenue le 5 mai 2011 au C.I.G.M. (Centre intercommunal de glace de Malley).

M. Piguët Directeur, présente le C.I.G.M., passé, présent et futur ainsi que les manifestations qui s'y déroulent durant toute l'année. M. Bartolacelli communique quelques dates que vous pouvez retrouver sur le site www.espacemalley.ch.

Il rappelle que chaque conseiller-è-s est invité à participer à une de ces séances qui se déroulent deux fois par année.

Il remercie M. Muheim, président de Lausanne Région.

5. Préavis no 05/2011 - Demande de crédit extrabudgétaire pour des travaux d'entretien routier

- **M. Ph. Dumoulin**, président de la Commission technique fait lecture du rapport
- **M. M. Henchoz**, membre de la Commission des finances fait lecture du rapport

La présidente ouvre la discussion sur le préavis

M. J.-Cl. Favre demande quel est le montant mis au budget 2011.

M. M. Henchoz répond que le montant s'élève à CHF 136'500.-- et qu'il est mentionné sur la première page du rapport.

Vote : Ce préavis est accepté à l'unanimité

6. Préavis no 06/2011 - Route de Burenos – entrée zone densifiée

- **Mme S. Oguey-Araymon**, présidente de la Commission technique fait lecture du rapport
- **Mme C. Juillerat**, membre de la Commission des finances fait lecture du rapport

La présidente ouvre la discussion sur le préavis

M. J.-P. Chapalay fait savoir qu'il n'est pas favorable aux ralentisseurs par surélévation de la chaussée (pas agréables pour les occupants et les véhicules, sauf gros véhicules).

Dans un premier temps, au Burenos, la vitesse restera à 50 km/h et l'effet recherché sera peut-être atteint qu'après un passage à 30 km/h de tout le secteur.

A l'heure actuelle, des infractions à la vitesse sont constatées (**dépassement à Chatruffe zone 30 km/h et au Burenos**) avec franchissement de la ligne blanche continue.

Le rapport de la commission technique mentionne que la pose d'un radar fixe n'est pas rentable. Le but d'un tel radar est d'assurer la sécurité par le respect de la signalisation (vitesse et ligne blanche).

Il demande l'étude de la pose de radars fixes sur le territoire de la commune avec la police « Sécurité Est Lausannois ». De même, il propose un tous ménages rappelant les règles de circulation **et le risque d'installations de radars fixes** si la situation ne s'améliore pas.

Vote : Ce préavis est accepté à la majorité (2 avis contraire, 4 abstentions)

M. Jan insiste sur le fait que grâce aux oppositions, la Municipalité dispose d'un appui populaire qui pourrait permettre d'éviter quelques erreurs, afin que le paysage ne soit pas défiguré.

M. G. Muheim remercie et félicite M. Jan, citoyen, qui a rappelé les règles du jeu. Un propriétaire met un objet à l'enquête publique. Selon la loi la Municipalité ne peut se prononcer qu'à l'issue de l'enquête publique et pas avant.

Les droits de l'individu et de propriété existent; cela ne veut pas dire que la Municipalité doit tout accepter. Cette dernière s'est rendue sur place pour se faire son appréciation et en fera part au promoteur et aux opposants à l'issue de l'enquête publique.

M. G. Muheim souhaite répondre à M. Chapalay au sujet du préavis 05/2011. M. Chapalay a proposé des mesures relevant plutôt de la police que des mesures techniques de construction, il n'a donc pas voulu intervenir avant pour ne pas fausser le débat.

L'installation de radars fixes est une proposition déjà discutée (il y a env. deux ans au sein du comité de police). L'association est créée et doit être ratifiée par le Conseil d'Etat ce qui ne saurait tarder. Elle va commencer ses travaux de mise en place des institutions.

Nous avons renoncé depuis 4 ans à des acquisitions particulières au sens de la police de Pully, que nous aurions cofinancé, pour ne pas imposer des systèmes à l'une ou l'autre des communes.

Le radar n'est pas fait pour gagner de l'argent (M. Muheim rejoint M. Chapalay sur ce point). Les ralentisseurs à l'entrée de la commune ayant coûté CHF 100'000.--, leur coût est partiellement compensé par ceux qui ne les respectent pas (radar vitesse), soulageant ainsi la bourse communale.

La réflexion de la pose de radars fixes aux endroits clefs se fera au travers de l'association de police à laquelle participeront 4 délégués de notre commune.

Le tous ménage, pour être efficace, devrait être envoyé à très large échelle, car, bien que les amendes d'ordre soient anonymes, les contrevenants ne viennent pas forcément de Belmont. Celui-ci peut être envisagé dans le cadre de la Passade.

M. G. Muheim remercie la Commission technique d'avoir relevé le problème des travaux autoroutier à partir de 2015. En effet, Belmont va vivre quelques années difficiles et toutes les mesures qui auront été mises en place amélioreront la sécurité des piétons.

M. P. Girard souhaite surenchérir sur les propos de M. Jan, outre l'aspect visuel du site qui est désastreux pour la commune, certains calculs sur l'effet du trafic montrent que le nouveau projet générerait des mouvements de 90 véhicules supplémentaires sur le chemin de la Cure et d'autres chemins. Ce n'est qu'un avant-goût de ce qui attend Belmont dans les prochaines années.

Mme S. Oguey-Araymon désire revenir sur l'intervention de M. Jan, en précisant qu'il y a deux articles dans le règlement qui évoquent l'enlaidissement d'un lieu. Elle demande si la Municipalité ne pourrait pas se baser sur ces arguments pour s'opposer à ce projet.

M. G. Muheim relève qu'il s'agit de la notion d'intégration dans l'environnement. La zone concernée est soumise à un plan spécial « le plan du Bourg », cœur historique du village. Dans ce cas, la Municipalité peut en effet intervenir, mais doit le faire avec beaucoup de précautions, car le Tribunal fédéral a peu souvent suivi les autorités dans ce genre de procédure, ce qui ne veut pas dire qu'on ne doit pas l'utiliser par peur de perdre au niveau supérieur.

Si la Municipalité venait à utiliser cet article-là pour contrôle de dossier (à défaut d'autres clauses), elle relève qu'il ne s'appliquerait que pour des motifs majeurs de protection des sites de paysages et dans des zones très spécifiques. Le fait qu'un bâtiment bouche la vue n'est pas suffisant.